

LA FEMME AU GOUVERNEMENT

Essaid TAIB

Professeur à l'école nationale d'administration, Alger

taibessaid@gmail.com

RÉSUMÉ

La femme compte pour plus de la moitié de la population, les discours politiques et le droit positif proclament l'égalité entre l'homme et la femme, elle atteint un niveau appréciable de solarisation et de scolarité, même au niveau supérieur. Pourtant, la femme demeure largement sous-représentée dans les postes de responsabilités et les mandats électifs. L'accès de la femme au gouvernement est un marqueur fort d'une part de sa réussite sociale ; d'autre part, de sa promotion politique et symbolique en termes d'égalité et de la reconnaissance de ses capacités par le pouvoir. Néanmoins, ce marqueur ne doit pas faire illusion. Le nombre de femmes ayant accédé au gouvernement demeure très faible ; de plus, elle fait l'objet d'une minorisation multiple, socialement sexuée.

MOTS CLÉS

Femme, effectif, égalité, poste, hiérarchie, nomination, fonction.

La femme compte légèrement pour plus de la moitié de la population, son niveau d'instruction ne cesse de s'élever, voire même de dépasser celui de l'homme dans certaines disciplines, le droit positif consacre pleinement l'égalité entre la femme et l'homme¹, des mesures de discrimination positive sont prises, des conventions internationales sont ratifiées même si c'est parfois avec des réserves. Les discours politiques au plus haut niveau ne cessent d'encenser la femme, de rappeler son engagement pendant la Guerre de libération nationale, de souligner son importance et son rôle pour le développement du pays.

Pourtant, près de soixante ans après l'indépendance, la femme reste très largement sous-représentée à tous les niveaux² : dans les fonctions de direction de l'administration et de l'entreprise publique, les fonctions supérieures de l'Etat, les mandats électifs, dans certains secteurs d'emploi réputés masculins. Prendre comme objet d'étude la participation de la femme au gouvernement montre que c'est un signal fort et un symbole puissant, exprimant l'importance qu'accorde le pouvoir au statut de la femme dans la société. Être nommée au sommet de la république revient à casser bien des tabous, de briser le plafond de verre, à ouvrir des perspectives pour la femme. Depuis 1982, année de la nomination de la première femme au gouvernement, pratiquement, aucun gouvernement n'ignore la présence de la femme en son sein ; mais ceci ne doit pas faire illusion. Le nombre des femmes est très loin de la parité, encore moins d'un quota appréciable, il est même ridicule par rapport au nombre d'hommes. Sur le plan hiérarchique, elle occupe souvent un poste infra gouvernemental. Sur le plan des activités gouvernementales, des domaines socio-sexuellement marqués sont réservés aux femmes, aucune n'a jamais occupé un ministère de souveraineté. Comme dans tant d'autres secteurs, le champ gouvernemental demeure une chasse gardée de l'homme. Cette hypothèse, celle de la présence de la femme au gouvernement, montre la discrimination dont est victime la femme, *a fortiori* quand on connaît les pouvoirs très puissants dont dispose le Président de la République. La pratique du pouvoir en matière de promotion de la femme est confrontée de manière inversement proportionnelle à son propre discours.

1- Mis à part le code de la famille.

2 - Les données ont évolué mais les analyses des auteurs suivants demeurent toujours d'actualité : SAADI Nouridine (1991), « *La femme et la loi en Algérie* », Editions Bouchene, 169 pages ; BENNOUNE Mahfoud (1999), « *Les algériennes, victimes de ma société néopatriacale* », Editions Marinoor, 212 pages.

1. UN NOMBRE DE FEMME TRÈS BAS

Elles sont trente-huit femmes à avoir occupé une fonction gouvernementale depuis l'indépendance du pays. Sur des centaines d'hommes qui ont été membres du gouvernement, le nombre de femmes est ridiculement bas.

1.1. Une constante présidentielle

Les présidents Ben Bella et Boumediene n'ont nommé aucune femme³, malgré leurs déclarations sur l'égalité entre la femme et l'homme, la mise en exergue du rôle de la femme durant la Guerre de libération nationale et l'égalitarisme du discours socialiste.

Durant son long règne de treize ans, le président Chadli a nommé la première femme dans un gouvernement en 1982, soit vingt ans après l'indépendance, encore seulement comme secrétaire d'État, et qui méritait mieux au regard de son parcours en tant que moudjahida et femme de lettres⁴. Il en a nommé une seconde⁵. La nomination de la première femme⁶ membre du gouvernement se situe dans un contexte politique de lutte entre la gauche et la montée en puissance des islamistes, le pouvoir se servant des seconds pour combattre les premiers. Au même moment, les femmes luttaienent contre l'adoption du Code de la famille de 1984 qui installait la femme dans un statut légalement minoré. La nomination d'une femme au gouvernement apparaît comme une concession mineure et factice accordée aux militantes de la cause des femmes.

Sous le Haut comité d'État (1992-1994), huit femmes ont été nommées⁷, parfois dans une proportion importante, sans doute en raison du nombre élevé de chefs du gouvernement qui se sont succédés durant cette période.

3- Pourtant le premier a pris comme épouse une journaliste, le second une avocate.

4- Zhor Ounissi, nommée secrétaire aux affaires sociales, le 12 janvier 1982, sous le gouvernement de Mohamed Benahmed Abdelghani

5- En y ajoutant Ettayeb Kheira sous le gouvernement d'Abdelhamid Brahimi, et seulement comme vice-ministre, la seule depuis à ce poste.

6- Paradoxalement, c'est le seul président dont a vu l'épouse faire de rares apparitions publiques

7- Aslaoui Leila, Hamoud Nafissa, Mentouri Zahia, Benameur Anissa sous le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali ; Allab Malika, Belmihoub Meriem, Benhabyles Saida sous le gouvernement de Belaid Abdeslam ; Semichi Aicha Hania sous le gouvernement de Mokdad Sifi.

Le président Zeroual a nommé deux femmes durant son court règne⁸.

Le président Bouteflika a nommé dix-huit femmes⁹. Il a dû opérer une révision de la Constitution en 2008 pour promouvoir la femme pour une meilleure représentativité dans les assemblées élues avec l'instauration d'un quota sur les listes électorales¹⁰. Ce n'est pas qu'il soit particulièrement féministe, d'abord parce qu'il a accompli un long règne de vingt ans. Ensuite, les temps ont changé par rapport aux décennies précédentes du fait qu'il a eu à subir la pression des luttes féministes qui l'ont amené à ratifié la CEDAW¹¹, même si c'est avec des réserves. Enfin, le contexte international y est pour quelque chose, lié à la décennie de la femme et à la conférence de Pékin, du coup cela sert à rehausser l'image de marque de l'Algérie. En fait, ce nombre n'est si important en raison de son long règne et du nombre élevé de premiers ministres qu'il a consommé.

Sous la présidence intérimaire d'Abdelkader Bensalah ; deux femmes ont été nommées dans le gouvernement de Nouredine Bedoui¹², au demeurant pour une période très courte, qualifiée de transition, à la suite de la déstabilisation institutionnelle qui a suivi la démission de Bouteflika.

La présidence de Tebboune¹³ a connu l'un des nombres le plus élevé de femmes nommées au gouvernement, serait-ce parce que la nomination des femmes s'est banalisée, ou serait-ce l'un des effets du Hirak¹⁴, porteur de changement.

Aucune femme n'a survécu à un président de la République, sauf sous l'intermède du président intérimaire Abdelkader Bensalah qui a reconduit trois femmes¹⁵ de la présidence de Bouteflika et

8- Benarous Zahia, Mechernene née Kerzabi Rabea

9- *Ali Benflis* (Hamou Boutlelis Leila, Mentouri Fatiha, Bouchemla Fatma-Zohra ; Cheriet Boutheina) ; *Ahmed Ouyahia* (Bendjaballah Souad, Toumi Khalida, Djaafar Nouara Saadia, Messadi Sakina) ; *Abdelmalek Sellal* (Boudjema Dalila, Benghabrit Nouria, Derdouri Zohra, Tagabou Aicha, Eddalia Ghania, Feraoun Imane Houda, Labidi Nadia, Meslem Mounia, Zerhouni Yamina Nouria) ; *Abdelmadjid Tebboune* (Zerouati Zohra).

10- AIT ZAI Nadia (2015), « *Promotion de la participation politique des femmes : enjeux et défis* », RASJPE, n° 03 ; p. 36-51.

11- Décret présidentiel n° 96-51 du 22 janvier 1996 portant adhésion de la RADP, avec réserve, à la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, JO n° 6.

12- Merdaci Meriem, Tamazirt Djamilia.

13- Azouar Besma, Bendouda Malika, Benfreha Houyem, Benharrats Nacera, Krikou Kaouther ont servi sous un seul premier ministre, Abdelaziz Djerrad.

14- D'ailleurs, Bendouda Malika est présenté comme étant une hirakiste.

15- Eddalia Ghania, Faraoun Imane Houda, Zerouati Zohra.

en a nommé deux nouvelles¹⁶. En revanche plusieurs femmes ont servi sous plusieurs premiers ministres mais sous la même autorité présidentielle.

Ben Bella et Boumediene n'ont nommé aucune femme, Chadli deux, le HCE huit malgré, Zeroual deux, Bouteflika dix-huit, Bensalah cinq, Tebboune six. Sur le long terme, il ressort qu'il y a une discrimination qui incombe au président de la République puisqu'il a le monopole du pouvoir de nomination dans le gouvernement.

1.2. Le nombre de femmes au gouvernement

Trente-neuf femmes ont occupé une fonction gouvernementale : vingt-six fois comme ministre, huit fois comme ministre déléguée, quatre fois comme secrétaire d'Etat, une fois comme vice-ministre. Il ne s'agit pas de dire quel est le nombre de femmes par gouvernement depuis 1982, y compris les remaniements, les nominations individuelles, ce qui serait fastidieux, mais de dire combien de femmes ont servi par chef du gouvernement ou premier ministre, pour en donner une indication globale. Il s'agit d'une simple information, sans pouvoir dire si le premier ministre ou le chef du gouvernement ont pesé dans le choix des femmes ; sauf peut-être sous le règne du HCE où le Chef du gouvernement avait une plus grande marge de manœuvre en raison de la collégialité de cet organe ; d'ailleurs, ils ont souvent reconduit les femmes déjà en exercice.

Par rapport au chef du gouvernement ou au premier ministre, quatorze femmes ont exercé sous les différents gouvernements d'Ahmed Ouyahia, onze sous ceux de Sellal, cinq sous ceux de Benflis et Bedoui, quatre sous ceux de Belkhadem et Tebboune, deux sous celui de Hamdani. Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal se signalent aussi par leur longévité à ce poste. Par ailleurs, plusieurs femmes ont servi sous plusieurs premiers ministres ou chefs du gouvernement :

4 fois : Eddalia Ghania sous Ouyahia, Sellal, Tebboune, Bedoui ;

4 fois : Faraoun Imene Houda sous Ouyahia, Sellal, Tebboune, Bedoui ;

4 fois : Toumi Khalida sous Ouyahia, Benflis, Belkhadem, Sellal ;

16-Merdaci Meriem, Tamazirt Djamilia.

- 3 fois : Bendjaballah Souad sous Ouyahia, Belkhadem, Sellal ;
- 3 fois : Benghabrit Nouria sous Ouyahia, Sellal, Tebboune ;
- 3 fois : Mentouri Fatiha sous Ouyahia, Benflis, Belkhadem ;
- 3 fois : Zerouati Zohra sous Ouyahia, Tebboune, Bedoui ;
- 2 fois : Aslaoui Leila sous Ghozali, Sifi ;
- 2 fois : Bouchemla Fatma-Zohra sous Ouyahia, Benflis ;
- 2 fois : Cheriet Boutheina sous Ouyahia, Benflis ;
- 2 fois : Djaafar Nouara Saadia sous Ouyahia, Belkhadem ;
- 2 fois : Hamou Boutlelis Leila sous Ouyahia, Benflis ;
- 2 fois : Mechernene Rabea sous Ouyahia, Hamdani ;
- 1 fois : elles sont les plus nombreuses.

La question qui vient à l'esprit est celle de savoir pourquoi certaines femmes ont servi plusieurs premiers ministres ou chefs du gouvernement et parfois durant de nombreuses années, particulièrement sous Bouteflika, sans que leurs résultats ne soient avérés. Il est difficile d'y répondre, sauf à supputer quelles ont des affinités ou un soutien auprès du président de la République.

1.3. La durée d'occupation

La durée d'occupation du poste ¹⁷ au gouvernement, sans tenir compte du poste occupé¹⁸, montre que certaines femmes ont connu une longévité exceptionnelle¹⁹, le cas le plus emblématique étant celui de Toumi Khalida puisqu'elle a duré douze ans, suivie par Bendjaballah Souad (10 ans), Djaafar Nouara Saadia (9 ans), Ounissi Zhor et Mentouri Fatiha (6 ans).

Une seule a occupé le poste durant quatre ans (Faraoun Imane Houda), une durant cinq ans (Mentouri Fatiha). Elles sont trois à avoir occupé le poste durant trois ans : Mechernene Rabea, Eddalia Ghania, Benghabrit Nouria.

17- Ne sont pas comptabilisées celles qui sont en cours d'exercice à janvier 2021.

18- Ministre, ministre déléguée ou secrétaire d'Etat.

19- En ne comptant que l'année révolue, sans prendre en considération le nombre de mois, même s'il est supérieur à six dans une année d'exercice.

Elles sont douze à avoir occupé le poste durant deux années : Aslaoui Leila, Benarous Zahia, Bouchemla Fatma Zohra, Boudjemaa Dalila, Cheriet Boutheina, Derdouri Zohra, Ettayeb Kheira, Hamou Boutlelis, Meslem Mounia, Messadi Sakina, Tagabou Aicha, Zerouati Fatma Zohra.

Pour les autres, elles sont onze à avoir occupé le poste durant une année, voire moins : Allab Malika, Belmihoub Meriem, Benameur Anissa, Benhabyles Saida, Labidi Nadia, Hamoud Nefissa, Mentouri Zahia, Merdaci Meriem, Semichi Aicha Hania, Tamazirt Djamilia, Zerhouni Yamina. Celles qui ont occupé le poste pour une durée inférieure à un an sont : Tamazirt Djamilia et Semichi Aicha Hania durant neuf mois pour Merdaci Meriem durant cinq mois et qui est la durée la plus courte.

Il faut dire que la longévité des femmes au gouvernement n'est pas très élevée. Elles sont treize à y être restées moins de deux ans, huit durant trois ou quatre ans. Si l'on excepte les femmes actuellement en poste, il y trente-deux femmes qui ont cumulé quatre-vingt-cinq ans d'exercice, soit une moyenne de deux ans et demi.

Il est difficile de dire quelle est la cause de la longévité de certaines d'entre elles, ni de la brièveté pour d'autres. Les critères de la Guerre de libération nationale et du parti unique ont fonctionné apparemment pour Ounissi Zhor puisqu'elle est restée six ans au gouvernement, mais pas pour Belmihoub Meriem et Hamoud Nefissa qui sont restées une année, il est vrai que ces dernières ont été nommées durant une période d'instabilité de chefs du gouvernement sous l'empire du HCE. Pour celles qui ont occupé pendant plusieurs années le poste de secrétaire d'Etat ou de ministre déléguée, la longévité ou l'expérience n'ont pas suffi pour être promue au rang de ministre, l'exemple est patent dans le cas de Djaafar Nouara Saadia. Sans vouloir faire de comparaison internationale à l'échelle mondiale, l'exemple de l'Afrique montre que l'Algérie accuse un retard important dans la nomination de femmes au gouvernement²⁰.

20- En Afrique, la femme commence à occuper des postes gouvernementaux à partir de 1975, elles représentent un tiers et 17% au Burkina Faso des membres du gouvernement, dix pays n'en ont aucune. La coutume est respectée, elles occupent des secteurs habituellement dédiés aux femmes : les affaires sociales, la promotion de la femme, la santé ; exception faite du Botswana qui a confié un secteur de souveraineté à une femme celui des affaires étrangères. Pour la première fois une femme est le chef de l'Exécutif en 1993 au Burundi et au Rwanda. In ADJAMA GBOJOHNSON Kafui (2013), « *Le politique est aussi l'affaire des femmes* » ; 11 octobre. <https://www.iknowpolitics.org/fr/knowledge-library/report-white-paper/le-politique-est-aussi-l-affaire-des-femmes>.

2. DES CRITÈRES DE NOMINATION MULTIPLES ET COMBINATOIRES

Il est difficile de se prononcer sur les critères déterminants dans la nomination d'une femme au gouvernement. Des informations manquent²¹; la biographie est absente pour certaines ministres. La vie politique n'est pas transparente en raison de l'opacité qui caractérise le fonctionnement du système politique. Evidemment, les critères de justification de la nomination sont multiples et combinatoires.

2.1 Des critères combinatoires

Le critère de la légitimité révolutionnaire est un facteur puissant pour accéder aux plus hautes charges de l'Etat. Il a très peu joué, et bien tardivement, pour les femmes bien que certaines aient milité avant 1954²²; d'autres ont participé à la Guerre de libération nationale même si c'est plutôt dans des activités logistiques²³; mais certaines en prenant le maquis²⁴. Cet engagement militaire de la femme est plus qu'appréciable et le mérite en est d'autant plus grand dans le contexte socioculturel de l'Algérie des années cinquante où la femme était analphabète, destinée à être une épouse et une mère au foyer. Elles ne sont que quatre moudjahidates à être devenue membre du gouvernement²⁵.

Le critère du féminisme n'est pas pris en considération, et pour cause au regard des convictions du pouvoir sur la question féminine, clairement exprimée par sa position constante par rapport au code de la famille. Aucune des figures marquantes du

21- D'autres sont connues dans le détail, à l'image de celles qui ont milité durant la Guerre de libération nationale : Hamoud Nafissa, Belmihoub Zerdani, Ounissi Zhor; ou encore de Toumi Khalida comme militante féministe dans le mouvement associatif.

22- Hamoud Nafissa a été membre en 1944 de l'association des étudiants musulmans d'Afrique du nord (AEMAN), cofondatrice en 1947 de l'association des femmes algériennes (AFMA), milité au MTLD. Meriem Belmihoub Zerdani et Hamoud Nafissa ont été membres de l'Union générale des musulmans d'Algérie (UGEMA) dont étaient aussi membres les chefs de gouvernement Ghazali et Abdeslam.

23- Belmihoub Meriem, Hamoud Nafissa a obtenu le grade d'officier de l'Armée de libération nationale.

24- AMRANE-MINNE Danièle-Djamila (2014), « *Les femmes algériennes dans la guerre* », Barzakh, 316 pages; BEKADOUR Zoulikha (2014), « *Ils ont trahi notre combat* », Alger, Editions Koukou, 213 pages; HARBI Mohamed (1980), « *Les femmes dans la révolution algérienne* », Révoltes logiques, n° 11; SAMBRON Diane (2013), « *Les femmes algériennes pendant la colonisation* », Alger, Casbah Editions, 351 pages.

25- Belmihoub Meriem, Hamoud Nafissa, Ettayeb Kheira, Ounissi Zhor.

mouvement féministe²⁶ n'est entrée au gouvernement. Il y a eu des femmes membre du gouvernement qui se sont engagées dans la défense de la cause de la femme, plutôt dans le cadre de leur pratique professionnelle²⁷.

Le critère du clientélisme, notamment d'obédience régionale, est un facteur qui a certainement joué, car pratiqué depuis longtemps dans les mœurs politiques du pouvoir. Il est difficile de le cerner, sauf à faire d'improbables rattachements à partir des lieux de naissance, au demeurant ceux-ci ne sont pas toujours connus. Les sources du clientélisme autre que régionales sont variées, cela peut la solidarité de combat durant la Guerre de libération nationale²⁸, la confraternité nouée durant scolarité²⁹, le clientélisme politique pour la recherche d'équilibres politiques ou en récompense au soutien apporté par des partis politiques au président de la République, notamment sous la présidence de Bouteflika.

Le critère du militantisme partisan était une obligation du temps du parti unique, il fallait être membre de ce parti pour pouvoir entrer au gouvernement³⁰ ou, à l'inverse, les membres du gouvernement sont membres de droit du FLN. Avec le pluralisme partisan, ce sont les deux partis du pouvoir qui comptent le plus de femmes, à savoir le FLN³¹ et le RND³²; en fait, il y a une continuité de la culture du parti unique sous la figure du parti dominant. Avec le pluripartisme, des femmes viennent des partis qui soutiennent le pouvoir dans le cadre de l'alliance présidentielle³³. Une femme vient d'un parti de l'opposition, sans doute dans l'intention du pouvoir en vue d'opérer

26- A part Toumi Khalida, présidente de plusieurs associations féministes, mais elle n'a pas été nommée en cette qualité ; d'ailleurs elle n'a pas occupé le portefeuille en charge de la condition féminine.

27- En tant qu'avocate (Krikou Kaouther), universitaire (Cheriet Boutheina), diplomate (Semichi Aicha Hania).

28- Voir supra à propos des moudjahidates.

29- Les énarques sont nombreux au gouvernement qui compte deux premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. Benfreha Houyem est enseignante à l'institut des sciences politiques d'Alger, tout comme le Premier ministre Abdelaziz Djerrad. Mais les énarques algériens sont loin d'atteindre le degré de solidarité des énarques français qui constituent un véritable lobby politique.

30- On y trouve Ounissi Zhor et Ettayeb Kheira, la première connue aussi comme étant une fervente partisane de l'arabisation.

31- Bouchemla Fatma-Zohra, Faraoun Imane Houda ; Hamou Boutlelis Leila.

32- Djaafar Nouara Saadia ; Benarous Zahia (membre fondateur).

33- Zerouati Fatma-Zohra vient du parti Rassemblement de l'espoir pour l'Algérie (acronyme TAJ en arabe). Azouar Besma vient du parti El Moustakbel dont le chef a accepté de participer à l'élection présidentielle de 2019 ; ce parti a obtenu contre toute attente un nombre élevé de députés à l'élection législative de 2017 ; faut-il le rappeler, son chef a été membre du FLN et président de l'UNJA.

une ouverture en direction de celle-ci, ou de la diviser ; parti qui a envoyé des représentants au gouvernement puis il s'est retiré³⁴.

Le critère du militantisme associatif ne semble pas être un critère déterminant, davantage pratiqué durant la période du parti unique sous l'égide de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA), seule organisation de masse féminine existante à l'époque, totalement contrôlée par le FLN. Les deux seules femmes ministres en ont été membres³⁵ ; d'autres sont entrées gouvernement après 1989³⁶. Des figures marquantes du nationalisme ont été membres de l'UNFA sans qu'elles ne deviennent membres du gouvernement³⁷. Avec la période de l'ouverture au pluralisme associatif, les femmes se sont beaucoup plus investies dans le champ associatif plus que partisan³⁸. Des femmes membres du gouvernement ont milité d'une manière ou d'une autre pour les droits de la femme³⁹.

Le critère de la légitimité électorale est très peu présent puisque peu de femmes sont des élues ; de plus comme les élections sont contrôlées, on ne peut que s'interroger sur leur réelle représentativité. Parmi les députées, une seule a fait partie de l'Assemblée nationale constituante de 1962 et de l'assemblée nationale de 1964⁴⁰, les autres

34- Toumi Khalida vient du RCD, elle est restée au gouvernement malgré le retrait de son parti, depuis elle est vue par l'opinion comme étant une opportuniste qui a renié ses convictions

35- Ounissi Zhor (membre fondateur) ; Ettayeb Kheira (secrétaire nationale).

36- Benameur Anissa (secrétaire nationale aux relations extérieures), Benhabyles Saïda.

37- Hamoud Nafissa en a été la présidente, Belmihoub Meriem membre de 1963 à 1965. Elles ont essayé de défendre les droits de la femme de l'intérieur du système politique avant que cette organisation de masse ne soit mise sous le boisseau. Elles sont devenues membres du gouvernement après 1989.

38- À l'image de Toumi Khalida, ardente militante du féminisme, elle a fondé l'association pour l'égalité entre l'homme et la femme devant la loi (AEHFL), l'association indépendante pour le triomphe des droits de la femme (AITDF), le rassemblement contre la *hogra* et pour les droits de la femme (RACHDA). Benhabyles Saïda a milité durant les deux périodes, à l'UNFA du temps du parti unique et après 1989 ; elle a été, par ailleurs, la présidente de l'association des femmes rurales, du mouvement national pour le développement de la femme rurale, du comité de soutien avec le peuple sahraoui.

39- Belmihoub Meriem a été l'une des figures de proue dans la lutte contre le code de la famille de 1984, membre de l'association nationale de planning familial. Krikou Kaouther a été une militante des droits de l'homme dans le domaine de la famille et de la femme. Labidi Nadia a réalisé des documentaires sur la femme algérienne. Ounissi Zhor a été rédactrice en chef de la revue de la femme algérienne. Semichi Aïcha Hania a été la représentante de l'Algérie aux Nations Unies pour les questions des droits de la femme, des droits de l'homme, des questions sociales et humanitaires.

40- Belmihoub Meriem, mais qui est devenue ministre bien tardivement, en 1992.

ont fait partie de l'APN d'avant ou d'après 1989⁴¹ dans différentes législatures. On compte une seule élue locale⁴².

2.2. La compétence semble primer

Le critère de la compétence semble apparemment le plus déterminant, notamment près 1989. Pour ce qui est de l'instruction, elles ont toutes un niveau universitaire, et pour certaines un niveau doctoral. Pour ce qui est de la profession, il y a des avocates⁴³, des professeurs de médecine⁴⁴, des directrices centrales de ministère⁴⁵, des enseignantes ou cadres dans l'enseignement secondaire⁴⁶, des enseignantes dans le supérieur⁴⁷, des cadres d'entreprises publiques⁴⁸, des journalistes⁴⁹, une juge⁵⁰, une femme wali⁵¹. Apparemment, il y a une prédilection pour celles ayant exercé comme enseignantes à l'université, c'est-à-dire détentrices d'un savoir élevé qui leur confère une légitimité scientifique. Le critère de la compétence est privilégié lorsqu'il a une concordance entre les études suivies, la carrière professionnelle et le poste occupé⁵².

Plusieurs femmes cumulent plusieurs critères, ce qui leur confère un atout supplémentaire pour devenir membre du gouvernement. Sans s'adonner à une étude sociologique approfondie, empiriquement, il est possible de dresser un profil. Les femmes proviennent plutôt des catégories sociales aisées ; notamment des classes moyennes où le capital culturel occupent une place importante à la fois pour la famille, la réussite individuelle, la reconnaissance sociale. Elles

41- Azouar Bisma (2017), Benarous Zahia, Mechernene Rabea, Ounissi Zhor (1977), Toumi Khalida (1997).

42- Benameur Anissa membre d'assemblée populaire de wilaya.

43- Azouar Bisma, Belmihoub Meriem, Bouchemla Fatma Zohra, Krikou Kaouther, Meslem Mounia.

44- Hamoud Nafissa.

45- Semichi Aicha Hania.

46- Ettayeb Kheira, Toumi Khalida, Eddalia Ghania.

47- Allab Malika, Benameur Anissa, Bendjaballah Souad, Benfreha Houyem, Benghabrit Nouria, Benharrats Nacera, Cheriet Boutheina, Derdouri Zohra, Faraoun Imane Houda, Hamou Boutlelis Leila, Labidi Nadia Mentouri Zahia.

48- Mentouri Fatiha, Tamazirt Djamilia.

49- Benarous Zahia, Djaafar Nouara Saadia, Zerouati Zohra ont exercé à la télévision nationale publique. Ounissi Zhor a été rédactrice en chef de de la revue « la femme algérienne » du temps du parti unique. Merdaci Meriem est journaliste, auteure et éditrice.

50- Aslaoui Leila a fait carrière dans la magistrature.

51- Zerhouni Nouria Yamina a fait carrière dans l'administration territoriale.

52- Les exemples sont nombreux : Derdouri Zohra, Belmihoub Meriem, Hamoud Nafissa, Tamazirt Djamilia, Semichi Aicha Hania, Souakri Karima, ...

n'ont pas d'engagement politique ou associatif marqué comme itinéraire reconnu et admis d'accès au pouvoir. Il y a beaucoup de femmes technocrates. Bon nombre d'entre elles sont proches du pouvoir en étant des membres de l'UNFA et/ou du FLN/RND, en se faisant élire comme députée.

3. LA MINORISATION AU SEIN DU GOUVERNEMENT

Les femmes ont occupé cent fois un poste gouvernemental en comptant les remaniements ministériels et les reconductions du gouvernement en place, c'est-à-dire que la même femme peut être reconduite plusieurs au gouvernement. La femme fait l'objet de deux types de minorisation ; d'abord par rapport à la nature du poste gouvernemental occupé ; ensuite par rapport à la nature de la fonction exercée ; c'est-à-dire du secteur ministériel d'activité.

3.1. Un bas positionnement dans la hiérarchie gouvernementale

Le positionnement gouvernemental revient à dire quelle est la place occupée par la femme dans la hiérarchie des postes gouvernementaux, du plus élevé au plus bas : chef du gouvernement, premier ministre, ministre, secrétaire d'Etat, ministre déléguée, vice-ministre. Il faut dire d'emblée que jamais une femme n'a occupé le poste de chef du gouvernement ou de premier ministre.

3.1.1. Le poste de ministre

Elles sont vingt-six à être nommées en tant que ministre⁵³, vingt-deux le sont directement, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas passées par la case de ministre délégué ou de secrétaire d'Etat ; quatre le sont à la suite d'une promotion⁵⁴. Aucune n'a jamais été nommée ministre d'Etat. Une seule a été nommée ministre conseillère⁵⁵. À croire que les deux têtes de l'Exécutif n'apprécient pas de s'entourer d'une femme ministre conseillère.

53- Aslaoui Leila, Azouar Besma, Belmihoub Meriem, Benameur Anissa, Bendouda Malika, Benfreha Houyem, Benghabrit Nouria, Benharrats Nacera, Derdouri Zohra, Eddalia Ghania, Feraoun Imane Houda, Krikou Kaouther, Labidi Nadia, Hamoud Nefissa, Mechernene Rabea, Mentouri Zahia, Merdaci Meriem, Meslem Mounia, Tamazirt Djamila, Toumi Khalida, Zerhouni Yamina Nouria, Zerouati Zohra.

54- Voir infra.

55- Belmihoub Meriem auprès de Belaid Abdeslam, chargée des affaires juridiques et administratives.

Les femmes ont occupé cinquante fois le poste de ministre, au gré des remaniements ou des reconductions de gouvernement. Néanmoins, le poste de ministre a été occupé plus de fois que celui de ministre déléguée (35 fois) ou de secrétaire d'Etat (10 fois). Il y a des gouvernements où les femmes sont toutes ministres, ce qui montre une certaine valorisation intrinsèque de la femme.

La femme est très loin d'égaliser le nombre de fois d'occupation du poste de ministre par un homme, la discrimination est belle et bien réelle, voire même ségrégationniste, même si elle cumule un nombre élevé d'années d'ancienneté⁵⁶.

3.1.2. Le poste infra ministériel

Onze femmes ont occupé trente-cinq fois le poste de ministre déléguée⁵⁷ ; six de secrétaire d'Etat à neuf reprises⁵⁸ . Une seule femme a occupé deux fois le poste de vice-ministre⁵⁹.

Quatre femmes ont connu une promotion au rang de ministres : deux de ministres déléguées à ministre (Bendjaballah Souad, Mechernene Rabea) ; deux de secrétaires d'Etat à ministre (Ounissi Zhor, Boudjemaa Dalila).

Il y a eu des promotions sous le règne d'un même président de la République même si c'est avec des premiers ministres différents. Sous la présidence de Chadli, Ounissi Zhor secrétaire d'Etat avec Abdelghani Mohamed Benahmed est devenue ministre avec Brahimi Abdelhamid. Sous la présidence de Zeroual, Mechernene Rabea est promue avec Ouyahia.

Sous la présidence de Bouteflika : Bendjaballah Souad est promue entre Ouyahia et Sellal, Boudjemaa Dalila sous Sellal. Très peu de femmes ont bénéficié d'une promotion, notamment au regard de celles, nombreuses, et pour certaines d'entre elles pendant plusieurs

56- Djaafar Nouara Saadia a été nommée en 2003 ministre déléguée en charge de la famille et de la condition féminine auprès du chef du gouvernement, puis en 2007 avec le même poste et la même charge auprès du ministre de la santé, puis auprès ministre de la solidarité nationale jusqu'à son départ du gouvernement. Avec l'ancienneté accumulée, elle aurait pu ou dû être nommée ministre.

57- Aslaoui Leila, Bendjaballah Souad, Benhabyes Saida, Bouchemla Fatma-Zohra, Cheriet Boutheina, Djaafar Nouara Saadia, Hamou Boutlelis Leila, Mechernene Rabea, Mentouri Fatiha, Messadi Sakina, Tagabou Aicha.

58- Allab Malika, Benarous Zahia, Boudjemaa Dalila, Ounissi Zhor ; Semichi Aicha Hania, Souakri Salima.

59- Ettayeb Kheira.

années, qui ont occupé le poste de ministre déléguée ou de secrétaire d'Etat.

Il est difficile de dire quels critères ont justifié ces promotions. Trois le sont dans le même secteur : solidarité nationale (Mechernene Rabea), environnement (Boudjema Dalila), social (Ounissi Zhor), une seule a changé de secteur, passant de la recherche scientifique à la solidarité nationale (Bendjaballah Souad).

Au titre des relégations, deux cas sont à relever. Aslaoui Leila est nommée en 1991 ministre de la jeunesse et des sports sous le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali ; puis en 1994 ministre déléguée à la solidarité nationale et à la famille sous le gouvernement de Mokdad Sifi.

Aucune femme n'a servi sous différents présidents de la République. Le fait qu'une femme soit promue d'un premier ministre à l'autre dénote la forte emprise du président de la République dans la nomination des membres du gouvernement, ce qui revient à dire qu'il aurait pu nommer ou promouvoir davantage de femmes.

3.1.3. Les rattachements gouvernementaux

La fonction gouvernementale pleine et entière est celle de ministre, toutes les autres sont d'un niveau infra ministériel : secrétaire d'Etat, ministre délégué, vice-ministre. La valorisation de la secrétaire d'Etat, de la ministre déléguée varie selon que le rattachement se fasse de manière déclinante auprès du président de la République, du chef du gouvernement, du premier ministre ou du ministre.

Le rattachement auprès du président de la République est à signaler une seule fois, celui d'Ounissi Zhor, rattachée auprès du Président de la République en tant que secrétaire d'Etat autonome chargé des affaires sociales en 1982.

Les rattachements auprès du chef du gouvernement ou du premier ministre sont les plus nombreux. En tant que ministre déléguée, elles ont été rattachées quinze fois auprès du chef du gouvernement ou du premier ministre ; elles sont au nombre de sept ⁶⁰. Une seule secrétaire d'Etat a été rattachée deux fois auprès du chef du gouvernement Mokdad Sifi, il s'agit de Semichi Aicha Hania.

60- Aslaoui Leila, Benhabyles Saidia, Bouchemla Fatma Zohra, Cheriet Boutheina, Djaafar Nouara Saadia, Mechernene Rabea, Messadi Sakina

Les rattachements auprès du ministre se sont produits vingt fois. En tant que ministre déléguée, elles sont cinq⁶¹ ; en tant que secrétaire d'Etat elles sont quatre⁶². Une seule femme vice-ministre a été rattachée deux fois à un ministre⁶³.

Au total, les femmes ont été rattachées dix-sept fois auprès du chef du gouvernement ou du premier ministre ; vingt-six fois auprès d'un ministre. Les femmes au gouvernement sont ainsi l'objet d'une double minorisation ; d'une part, en n'étant pas ministre ; d'autre part, en étant rattachée à un ministre ; autant dire que dans ce dernier cas, qu'elles occupent un strapontin ministériel, plus proche du haut fonctionnaire que du membre du gouvernement.

Mis à part de Ounissi Zhor, en sa qualité de secrétaire d'Etat autonome, c'est-à-dire non rattachée au chef du gouvernement ou à un ministre ; il n'y a pas de ministre déléguée, ni de secrétaire d'Etat, soit dans 54 cas, rattachée auprès du Président de la République ; c'est dire que les présidents de la République n'apprécient pas de s'entourer directement de femmes.

3.2. Des fonctions prétendument « féminines »

Les postes occupés au gouvernement renvoient aux fonctions sociales traditionnelles de la femme, assignées par la distinction sociale de sexe, comme s'il y avait une continuité des fonctions domestiques au niveau gouvernemental. Les domaines suivants sont occupés par des femmes en retraçant le relevé textuel tel que publié au journal officiel, sans prendre en considération la nature du poste :

1. Affaires sociales, 2 fois par Ounissi Zhor ;
2. Artisanat, 3 fois par Tagabou Aicha (artisanat et tourisme) ; Zerhouni Amina Nouria ;
3. Affaires juridiques et administratives, 1 fois par Belmihoub Meriem ;
4. Communauté nationale à l'étranger, 4 fois par Bouchemla Fatma Zohra, Messadi Sakina ;
5. Culture, 15 fois par Toumi Khalida, Benarous Zahia,

61- Bendjaballah Souad, Djaafar Nouara Saadia, Hamou Boutlelis Leila, Mentouri Fatiha, Tagabou Aicha.

62- Boudjema Dalila, Benarous Zahia, Allab Malika, Souakri Dalila.

63- Ettayeb Kheira.

Bendouda Malika, Labidi Nadia, Merdaci Meriem ;

6. Education nationale, 5 fois par Ounissi Zhor, Benghabrit Nouria.

7. Emploi et formation professionnelle, une fois par Benameur Anissa ;

8. Enseignement secondaire et technique, 2 fois par Ettayeb Kheira ;

9. Environnement (a), 2 fois par Boudjema Dalila, environnement et aménagement du territoire (b) 1 fois par Boudjema Dalila, environnement et énergies renouvelables (c) 5 fois par Zerouati Zohra, Benharrats Nacera ;

10. Famille et condition féminine, 10 fois par Cheriet Boutheina, Djaafar Noura Saadia ;

11. Formation et enseignement professionnel, 2 fois par Benfreha Houyem ;

12. Industrie, 1 fois par Tamazirt Djamila ;

13. Jeunesse et sports, 1 fois par Aslaoui Leila.

14. Poste et technologies de l'information et de la communication, 6 fois par Derdouri Zohra (4 fois), Faraoun Imene Houda (6 fois) ;

15. Recherche scientifique, 11 fois par Allab Malika (1 fois), Bendjaballah Souad (8 fois), Hamou Boutlelis Leila (2 fois) ;

16. Réforme financière, 3 fois par Mentouri Fatiha ;

17. Ministère des relations avec le Parlement, 3 fois par Azouar Besma (2 fois), Eddalia Ghania (1 fois) ;

18. Santé, 1 fois par Hamoud Nefissa ;

19. Santé et affaires sociales, 1 fois par Mentouri Zahia ;

20. Solidarité nationale, famille, condition féminine, 18 fois par Aslaoui Leila, Bendjaballah Souad, Benhabyles Saidia, Eddalia Ghania, Krikou Kaouther, Mechernene Rabea, Meslem Mounia, Semichi Aicha Hania ;

21. Sport d'élite, 1 fois par Souakri Salima.

Apparemment, l'éventail des objets ministériels confié à la femme est vaste. Mais des regroupements sont possibles selon la nature de l'activité :

- 28 fois : solidarité nationale, famille, condition féminine (n° 10 et 18) ;
- 10 fois : éducation nationale (n° 6), formation professionnelle (n° 7), enseignement secondaire et technique (n° 8), formation et enseignement professionnel (n° 11) ;
- 7 fois : environnement (n° 9).

La présence de la femme au gouvernement se concentre dans des activités frappées de distinction sexuelle, déjà matérialisées dans la division sociale du travail. L'activité gouvernementale féminine se situe dans la continuité ou le prolongement des tâches domestiques ou de celles ayant une sensibilité qui serait, dit-on, l'apanage de la femme, c'est-à-dire de sentiments typiquement féminins. Certains départements sont toujours dédiés à la femme, c'en est devenu une tradition. Le poste de ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine est quasiment occupé sans interruption par une femme depuis une trentaine d'années, ministère difficile à gérer s'il en est, ingrat et qui ne confère pas pour autant une importance particulière à son titulaire. Il en est de même de la culture confiée à des femmes depuis une vingtaine d'années.

Les femmes nommées dans un secteur changent rarement de départements ministériels⁶⁴, malgré le changement de présidents de la République ou de chefs de gouvernement et de premiers ministres, comme si elles étaient prédestinées à faire la même chose, c'est dire qu'une femme est spécialisée alors qu'un homme est polyvalent.

Les femmes font de timides et rares incursions, parfois brèves, dans des secteurs réputés techniques et donc masculins, et qui ont même une importance stratégique, comme :

- La recherche scientifique : 11 fois, 3 femmes (Allab Malika, Bendjaballah Souad, Hamou Boutlelis Leila) ;
- L'environnement et les énergies renouvelables : 7 fois, 3 femmes (Boudjema Dalila, Zerouati Zohra, Benharrats Nacera) ;

64- Un seul cas à relever, celui de Aslaoui Leila qui est passé des affaires sociales à la jeunesse et sports, mais avec des chefs de gouvernement différents.

- La poste et les technologies de l'information et de la communication : 6 fois, 2 femmes (Derdouri Zohra, Faraoun Imene Houda) ;
- La santé : 2 fois, 2 femmes (Hamoud Nafissa, Mentouri Zahia) ;
- L'industrie : (1 fois), 1 femme, Tamazirt Djamila ;
- La réforme financière, 1 fois, 1 femme, Mentouri Fatiha.

Jusqu'à présent, aucune femme n'a jamais occupé un ministère de souveraineté. Une seule fois, la fonction de porte-parole du gouvernement a été confiée à une femme, Toumi Khalida.

CONCLUSION

La femme tend de plus en plus à être mieux représentée au gouvernement, en plus grand nombre. Elle occupe de plus en plus le rang de ministre. Elle dure de plus en plus longtemps au gouvernement. La représentation de la femme d'un gouvernement à l'autre connaît une extrême variabilité, du néant à plusieurs postes gouvernementaux ; sans doute, qu'il faudrait songer à mettre en place à ce niveau des quotas ou la parité⁶⁵.

L'impact de la femme gouvernementale sur la cause des femmes n'apparaît pas d'abord au niveau du gouvernement lui-même puisque la moyenne des femmes membre du gouvernement tourne autour de trois sur un total habituel de plus trente membres du gouvernement. Les femmes occupent en bon nombre des postes infra ministériels, connaissent une longévité moins longue que celle des hommes, exercent dans des secteurs perçus comme « féminins », bénéficient de peu de promotions.

Il faut admettre que les femmes qui sont parvenues gouvernement n'ont pas fait avancer la cause des femmes en termes d'égalité sociale⁶⁶. Le ministère de la solidarité nationale, à qui on a accolé par la suite la famille et la condition féminine (ou la condition de la

65- En Suède, onze femmes sur vingt occupent des fonctions gouvernementales ; en Espagne, c'est la parité qui s'applique.

66- La révision du code de la famille, cheval de bataille de la cause féminine, n'a connu que de timides amendements en 2005, moins ce qu'ont fait le Maroc et la Tunisie.

femme)⁶⁷ n'a pour mission d'œuvrer pour l'égalité de la femme⁶⁸ ; ce qui voudrait dire qu'il aurait une prétention féministe⁶⁹ ; il a plutôt pour objet d'améliorer la situation de la femme en tant que problème social en termes d'emploi, de précarité, de soutien ou de solidarité. La condition féminine, expression retenue dans l'appellation du ministère, renvoie la femme à sa condition sociale sexuée et l'ignore en tant qu'individu saisi à travers le prisme de l'égalité citoyenne. La participation de la femme au gouvernement ne relève pas d'une quelconque stratégie de reconnaissance sociétale et politique de la femme mais obéit à d'autres considérations : faire une place symbolique à la femme, mobiliser l'électorat féminin⁷⁰, soigner l'image de marque du pays à l'international, tenir compte quelque peu des observations faites par le comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il n'y a jamais eu de ministère des droits de la femme.

Certaines femmes en exercice au gouvernement se sont décrédibilisées soit par leur opportunisme⁷¹ , soit par leurs déclarations pour le

67- D'ailleurs l'appellation de ce département n'a pas changé depuis sa création, une vingtaine d'années, malgré le changement de premiers ministres et de présidents de la République.

68- Le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a pour mission de concevoir des programmes de sensibilisation et d'information sur l'égalité des chances et sur les droits de la femme dans tous les domaines d'activités, de proposer et de mettre en œuvre les éléments de la politique concourant à l'amélioration et au développement de la condition de la femme, Voir le décret exécutif n° 13-135 du 10 avril 2013, JO n° 20.

69- Certes, Cheriet Boutheina a écrit sur les inégalités dont sont victimes les femmes ; cependant, ses convictions ne peuvent s'exprimer à la fois en raison de la discipline gouvernementale et des limites imposées à son département ministériel. Françoise Giroud, secrétaire d'Etat de la condition féminine auprès de Jacques Chirac, sous la présidence Giscard d'Estaing, lance « cent une mesures » en faveur des femmes en ce qui concerne leurs droits propres, la lutte contre les discriminations, l'ouverture aux femmes des métiers dits masculins, etc. ; 80 sont retenues par le gouvernement.

70- Notamment depuis la suppression de la procuration, sauf dans des cas exceptionnels.

71- Toumi Khalida était une ardente militante du féminisme par son engagement associatif, voir aussi, Messaoud Khalida, « Une algérienne debout », Entretiens avec Elisabeth Schemla, J'ai lu, 1995, 253 pages.

moins humiliantes pour la femme⁷². En termes d'image, la femme au gouvernement renvoie à celle de la femme alibi, étayée par ailleurs par le peu de femmes occupant des fonctions supérieures de l'administration, autre lieu du pouvoir masculin.

72- Meslem Mounia déclare à la chaîne de télévision El Bilad en novembre 2016, que « *Les femmes cadres d'État devraient céder tous leurs salaires parce que nous, nous sommes mariées. Ce ne sont pas nos revenus qui nous font vivre mais plutôt nos maris qui prennent soin de nous* », Voir <http://www.jeuneafrique.com/378525/politique/algerie-ministre-demande-aux-femmes-mariees-de-reverser-salaire-a-letat/>. Bendouda Malika a déclaré que « *la femme qui ne sait pas rouler le couscous représente une menace pour sa famille* », Voir La ministre de la Culture Malika Bendouda suscite la colère des algériens - Maghreb Leaks .